Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_76-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 Juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage : 29/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Solène MICHENOT ; adjoints, Mathieu JOHAN, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Sébastien BUTEAU, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT, Yves LOUVEL, Marielle GARCIA ; conseillers

Etaient absents excusés : Denis FROMONT (donne pouvoir à Michel SAUVAGE), Christelle ROUSSIER (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Secrétaire de séance : Sébastien BUTEAU

35/330/76/2026
6 - Objet : Délibération désignation du correspondant Défense (CORDEF)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 26 février 2003 relative aux correspondants défense ;

Considérant la nécessité pour chaque commune de désigner un correspondant défense chargé de relayer l'information sur les questions de défense, de mémoire et de citoyenneté ;

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié entre la commune, les administrés et les autorités militaires. Il contribue notamment :

- à l'information des habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- à la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de défense
- à l'animation des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontre avec des anciens combattants)

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il n'est pas seul, il est accompagné du délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_76-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DÉSIGNE** M.FROMONT Denis, conseiller municipal, en qualité de Correspondant Défense (CORDEF) de la commune.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.06.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

